

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 69 DU 16 MARS 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2020DEA05 : TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA FILE OZONATION DE L'USINE DE POTABILISATION DE LACAPELETTE SUR LA COMMUNE D'AGEN.

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation pour les travaux d'amélioration de la file ozonation de l'usine de potabilisation de Lacapelette sur la commune d'Agen.

Les travaux attendus sont :

- Le renouvellement de l'ozoneur en place et de ses annexes ;
- L'amélioration du traitement de l'air ;
- La réhabilitation de la pré-ozonation et de l'inter-ozonation ;
- La mise en sécurité (trappes, destructeurs d'ozone...) ;
- Les travaux d'électricité et d'automatisme liés aux travaux ;
- Les travaux de mise en conformité sécurité de l'installation ;
- La mise en service et formation du personnel d'exploitation.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée restreinte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les offres variantes ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires.

La commission MAPA du 12/01/2021, après analyse des candidatures, a admis trois candidats pour la 2^e phase de la procédure restreinte.

A la date limite de réception des offres fixées le 16/02/2021 à 12h00, 2 plis ont été réceptionnés.

Le 11/03/2021, la Commission MAPA, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de base de :

XYLEM France
Parc de l'Ille 29 rue du Port
92000 NANTERRE
N° Siret 602 022 493 00343

Montant de l'offre de base : 243 365,00 € HT soit 292 038,00 € TTC

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant, y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 11/03/2021

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2020DEA05 « TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA FILE OZONATION DE L'USINE DE POTABILISATION DE LACAPELETTE SUR LA COMME D'AGEN » AVEC

XYLEM France
Parc de l'Ille 29 rue du Port
92000 NANTERRE
N° Siret 602 022 493 00343

Montant de l'offre de base : 243 365,00 € HT soit 292 038,00 € TTC

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS AU BUDGET ANNEXE 05 DE L'ANNEE 2021 ET SUIVANTS :

- BUDGET 05
- CHAPITRE 2315
- NATURE 10404

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 19.03/2021

Télétransmission le 19.03/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

